



Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Rapport du Secrétariat

CENT VINGT-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS stipule que « Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion. ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif précise que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».
2. Il est proposé de convoquer la cent vingt-huitième session du Conseil exécutif le lundi 17 janvier 2011 au Siège de l'OMS à Genève et de clore la session au plus tard le mardi 25 janvier 2011. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la treizième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroule les jeudi 13 et vendredi 14 janvier 2011 au Siège de l'OMS.

SOIXANTE-QUATRIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

3. Aux termes de l'article 13 de la Constitution de l'OMS, « L'Assemblée de la Santé se réunit en session ordinaire annuelle ... ». L'article 14 stipule en outre que « L'Assemblée de la Santé, lors de chaque session annuelle, choisit le pays ou la Région dans lequel se tiendra sa prochaine session annuelle, le Conseil en fixant ultérieurement le lieu. ». Conformément à l'article 15, « Le Conseil ... arrête la date de chaque session annuelle ... ». Dans sa décision WHA30(xvi), la Trentième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Conseil exécutif de fixer également la durée de chaque session.
4. Si la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé décide que la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra en Suisse, il est proposé de convoquer la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé le lundi 16 mai 2011 au Palais des Nations à Genève et de clore l'Assemblée de la Santé au plus tard le mercredi 25 mai 2011. En cas d'accord du Conseil, il est proposé que la quatorzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroule les jeudi 12 et vendredi 13 mai 2011 au Siège de l'OMS.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

5. Le Conseil souhaitera peut-être envisager d'adopter les décisions ci-après :

Le Conseil exécutif a décidé que sa cent vingt-huitième session s'ouvrirait le lundi 17 janvier 2011 au Siège de l'OMS à Genève et prendrait fin au plus tard le mardi 25 janvier 2011. Le Conseil a en outre décidé que la treizième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroulerait les jeudi 13 et vendredi 14 janvier 2011 au Siège de l'OMS.

Le Conseil exécutif a décidé que la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait au Palais des Nations à Genève et qu'elle s'ouvrirait le lundi 16 mai 2011 et prendrait fin au plus tard le mercredi 25 mai 2011. Le Conseil a en outre décidé que la quatorzième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif se déroulerait les jeudi 12 et vendredi 13 mai 2011 au Siège de l'OMS.

= = =